

DÉLIBÉRATION**Conseil d'administration****Séance du 29 avril 2025**

Délibération
n°36 -2025
Point 4.3.1

Point 4.3.1 de l'ordre du jour

Tarif du programme extensif de soutien linguistique et culturel en Français co-organisé par la Direction des relations internationales (DRI) et la Direction de la recherche et de la formation doctorale (DRD) de l'Université de Strasbourg pour les étudiants, doctorants, enseignants-chercheurs et chercheurs internationaux

EXPOSE DES MOTIFS :

Dans le cadre du label Bienvenue en France, attestant de la qualité d'accueil des établissements d'enseignements supérieur, la DRI et la DRD co-organisent un programme de soutien linguistique et culturel au semestre pour les étudiants, doctorants, enseignants-chercheurs et chercheurs internationaux en collaboration avec l'Institut international d'études françaises (IIEF).

Ce programme, accessible du niveau A0 à C1, propose 4h de cours en soirée par semaine sur un semestre.

Tarif : 240 € par participant

En cas de désistement :

- Remboursement intégral des frais d'inscription, pour les désistements intervenant jusqu'à 15 jours ouvrés avant le début de la formation.
- Aucun remboursement pour les désistements intervenant dans les 15 jours ouvrés avant le début de la formation ou après le début des cours.

Remboursement partiel des frais d'inscription

Un remboursement partiel des frais pourra être accordé sur présentation de justificatifs appropriés.
Ce remboursement partiel ne pourra pas excéder 120€.

Rapporteur : Frédérique BERROD, Présidente**Délibération :**

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve le tarif du programme extensif de soutien linguistique et culturel en Français co-organisé par la Direction des relations internationales (DRI) et la Direction de la recherche et de la formation doctorale (DRD) de l'Université de Strasbourg pour les étudiants, doctorants, enseignants-chercheurs et chercheurs internationaux.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	36
Nombre de voix pour	26
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	9
Ne participe pas au vote	1

Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 30 avril 2025

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT